



Programmation 2013

Paris :

- 23 mai 28 novembre
 26 septembre 19 décembre

Lyon :

- 18 juin 24 octobre

JOURNÉE D'ACTUALITÉ

Communiquer en période préelectorale



Par **Philippe PETIT**, Avocat associé au barreau de Lyon, docteur en droit public, fondateur du Cabinet Philippe Petit et associés

Objectifs

- Sécuriser la communication institutionnelle de la collectivité et la communication personnelle du candidat
- Éviter l'annulation du scrutin
- Éviter l'inéligibilité du candidat

Détail de la formation

▶ 09h00

Accueil café

▶ 9h30 - 12h30

La communication des candidats

- Les contraintes posées par le Code électoral et la jurisprudence : un an avant l'élection, six mois avant, trois mois avant, la dernière semaine
- Internet : un nouveau support de campagne, de nouvelles précautions à prendre
- Quelles sont les limites tolérables de la propagande ?

▶ 12h30 - 14h00

Déjeuner offert

▶ 14h00 - 17h00

La communication de la collectivité

- Qui est concerné ?
- Que peut-on continuer de faire ?
- Quels sont les risques ?
- L'interdiction du lancement d'une campagne de promotion publicitaire des réalisations et de la gestion de la collectivité (article L52-1 du Code électoral)
- L'interdiction de conférer à un candidat un avantage : article L52-8 du Code électoral

▶ 17h00

Fin des travaux



Vous souhaitez former un groupe d'Élus au lieu et à la date de votre choix ?

Recevoir un devis gratuit :
Contactez votre **Conseiller intra**
Tél : **04 76 65 99 43**
E-mail : **intra@territorial.fr**

Infos pratiques

Tél. : **04 76 65 61 00**
Fax : **04 76 65 79 98**
E-mail : **formation@territorial.fr**

+ Retrouver l'intégralité des formations sur <http://formation.territorial.fr>

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve (merci de cocher la case).

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Grenoble) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958
58 cours Becquart Castelbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

RÉF. JA-ADM1338-ET

Tarifs HT :

Associations, communes et EPCI < 10 000 hab.	<input type="checkbox"/> 350 € HT
Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab.	<input type="checkbox"/> 570 € HT
Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab.	<input type="checkbox"/> 670 € HT
Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab.	<input type="checkbox"/> 770 € HT
Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux + entreprises privées	<input type="checkbox"/> 790 € HT
Autres (État...)	<input type="checkbox"/> 570 € HT

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité